

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION
AU DROIT DES CHANTIERS POUR LA REALISATION DE
TRAVAUX**

Le Maire de la Commune de TREGUIDEL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mai 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
VU le code général des Collectivités Territoriales, les articles L2212-2 et L2213-1,
VU le code de la route, notamment les articles R110-1 ; R110-2 ; R411-1 à R411-8, R411-25 à R411-28,
VU le code de la voirie routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,
VU la demande de l'entreprise EUROVIA, 3 rue Locménard – 22204 GUINGAMP

Considérant que, les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, tels que les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation au droit des chantiers,
Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation aux lieux dits Beauchamp, Kervitel, l'Hermitage, le Courtil Castel et les Loges, pour la réalisation des travaux de voirie (raboitage).

ARRETE

Article 1 : L'entreprise EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public pour la réalisation des travaux de voirie (raboitage) aux lieux dits :

- Beauchamp
- Kervitel
- L'Hermitage
- Le Courtil Castel
- Les Loges

Article 2 : Du vendredi 20 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus.

- **Route barrée entre Beauchamp-Kervitel / Kervitel-Beauchamp**
- **Route barrée entre Beauchamp-l'Hermitage / l'Hermitage-Beauchamp**
- **Route barrée entre le Courtil Castel- les Loges / les Loges-le Courtil Castel**

Article 3 : L'entreprise devra également mettre en place et maintenir la signalisation de son chantier conformément aux dispositions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance ou mauvaise maintenance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à
Monsieur Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Lanvollon,
Monsieur Le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Lanvollon,
A l'entreprise EUROVIA



Fait à TREGUIDEL, le 18 mai 2022
Le Maire,

André GUILLAUME.